

Ecole primaire de Couvron et Aumencourt

Rentrée du 12 mai – Protocole d'accueil des élèves

Document rédigé sur la base des préconisations sanitaires des infirmières scolaires et du médecin scolaire de la circonscription du Laonnois et décliné au regard des recommandations du conseil scientifique COVID 19, de l'académie de médecine pour une rentrée le 12 mai et du guide de l'éducation nationale.

« Grands principes » de la rentrée du 12 mai :

- Le retour des élèves se fait sur la base du volontariat des parents
- Le retour se fait de façon progressive, selon les niveaux de classe et l'évolution du COVID-19 sur notre territoire.
- L'approche pédagogique sera tout autre, il faut envisager cette période comme une passerelle entre cette année scolaire et l'année à venir.

Charte sanitaire (identique mairie/école)

Gestes barrière

1. Organiser le lavage des mains des élèves :
 - a) le matin à l'arrivée ; avant et après les temps de récréations.
 - b) avant et après passage aux toilettes ;
 - c) avant et après le repas ;
 - d) au minimum une fois par heure.
 - e) prise de température par les parents avant le départ pour l'école et sur le temps scolaire dès que besoin. Pour mémoire, la température ne doit pas dépasser 37,8°. Si des symptômes apparaissent et/ou suspicion de COVID-19, l'élève ne doit pas se rendre à l'école. La famille doit prévenir la directrice de l'école.
2. Tousser et éternuer dans le pli du coude.
3. Éviter les contacts de proximité :
 - a) Par classe de 50 m² : pas plus de 16 enfants d'élémentaire (CP au CM2) de façon à respecter l'espacement d'au moins 1 mètre 50 entre chaque table.
 - b) Éviter le croisement entre les différentes classes (échelonnement pour l'utilisation des espaces communs et de la cour de récréation).

Organisation matérielle

1. Utilisation des sanitaires avec eau, savon, serviettes jetables, produits de nettoyage adaptés à l'hygiène des locaux. Gel hydroalcoolique prévu pour les plus grands.
2. Lignes téléphoniques accessibles. Répertoire d'urgence dans chaque classe.
3. Personnels communaux mobilisés pour assurer l'hygiène des locaux :
 - a) sanitaires MINIMUM 3 fois par jour ;
 - b) points de contact plusieurs fois par jour : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampes d'escaliers...
 - c) les endroits communs : chaque soir minimum.
 - d) Aération dès que possible des salles de classe et des sanitaires

4. Matériel prévu par la mairie et l'école :
 - a) masques chirurgicaux pour les enseignants et le personnel communal
 - c) savon liquide, serviettes jetables et gants de protection.
5. Les élèves doivent impérativement avoir leur matériel. Le matériel qui sera prêté par l'école sera nominatif et inutilisable par un autre élève pendant une certaine durée et seulement après décontamination complète.
Les jeux de cour (même individuels) ne sont pas autorisés: pas de ballon ni de cerceaux ou autres...
6. Porte-manteaux
Les porte-manteaux étant très rapprochés les uns des autres, suivant le nombre d'élèves présents :
Inférieur ou égal à 6 : plusieurs portes manteaux entre les effets de chaque enfant
Entre 7 et 15 : les affaires aux tables des élèves.

Organisation des entrées et sorties de classe



AUCUN PARENT N'EST AUTORISÉ À ENTRER DANS L'ÉTABLISSEMENT.

Pour répondre aux exigences gouvernementales, nous vous informons que l'école de Couvron accueillera les élèves de CP et de CM2 sur la base des effectifs résultant du sondage organisé par les enseignantes via Educartable. En effet, les fortes contraintes sanitaires imposées ne permettent pas de recevoir sereinement et en toute sécurité les élèves de la grande section de maternelle.

Cette réouverture le mardi 12 mai reposera sur plusieurs principes :

- Le premier est le respect des règles sanitaires. Celles-ci sont très strictes et devront être respectées par toute la communauté éducative (élève et adultes travaillant au sein de l'école) mais également par les parents. Ce protocole devra être approuvé et signé par les parents. Le non respect de ces règles pourrait mettre en péril le cadre sanitaire.

- Le deuxième principe est celui de la progressivité. A partir du 12 mai, seront accueillis les élèves volontaires de CP et de CM2 qui ont répondu favorablement au sondage du 27 avril, selon le planning suivant :

	MATIN		APRÈS-MIDI	
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
CP	8h20	11h45	13h20	16h00
CM2	8h35	12h00	13h35	16h00

Entrée et sortie des classes des CP par le portail habituel : deux ou trois barrières matérialiseront un passage vers la porte du hall d'entrée. Les CP utiliseront la cour de récréation du haut.

Entrée et sortie des classes des CM2 par le portillon situé en haut des escaliers. Les CM2 utiliseront la classe de CE2/CM1 pour le moment ainsi que la cour de récréation du bas.

Les parents veilleront à respecter les horaires d'entrée et de sortie.

L'entrée des élèves en dehors de ces horaires est interdite.

NOMBRES D'ENFANTS PAR CLASSE

Élémentaire

12 élèves maximum par classe

Compte tenu de ces jauges et des réponses obtenues lors du sondage, nous procéderons à des rotations de deux jours pour chaque groupe présentiel/distanciel.

Ainsi : les CP scolarisés en présentiel travailleront les lundis/mardis, puis Mme Mascret travaillera en distanciel avec les élèves du second groupe les jeudis/vendredis.

Organisation envisagée : dès le mardi 12 mai 2020

Jours de présence à l'école par niveau :

	Présence à l'école
CP	Lundi/mardi
CM2	Les 4 jours

Mme Marivat ne reprendra pas en présentiel : les CM2 présents seront donc accueillis toute la semaine par un ZIL, Mme Marivat assurant la continuité du travail en distanciel.

Pour information, les enseignantes ne peuvent assurer un double travail ; par exemple, lorsque l'enseignante des CP sera en présentiel- les lundis et mardis- aucun travail ne sera mis en ligne sur Educartable.

Les enfants des personnels ressources pour la gestion de crise sont prioritaires pour un accueil les 4 jours d'école dès le mardi 12 mai, sauf jours fériés.

Il n'y aura pas d'accueil organisé pour les élèves n'entrant pas dans ce dispositif.



ATTENTION

Nous nous laissons la possibilité d'une réorganisation des groupes afin de respecter les jauges imposées par le cadre sanitaire. Vous serez avertis au plus tôt.

Merci de répondre aux sondages dès leur publication via l'application Educartable.

De même, si le nombre d'élèves à accueillir est faible, des groupes de niveaux seront assemblés afin de limiter la présence des enseignantes sur l'école et ainsi favoriser leur travail pour l'école à la maison.

Les enfants du personnel ressources pour la gestion de crise seront pris en charge par un agent communal.

CANTINE/GARDERIE

En concertation avec la mairie, les services de garderie et de cantine reprendront dès le mardi 12 mai selon les modalités suivantes :

- Pas de garderie le matin ; garderie le soir jusqu'à 18h.
- Cantine : les familles devront fournir un repas froid qui sera pris en charge dès le matin et mis au frais par un agent communal. Les repas se prendront, dans la mesure du possible, dans la salle informatique de l'école.

Procédure d'urgence si cas suspecté :

- ⇒ Prise de température par l'adulte référent
- ⇒ Port immédiat du masque pédiatrique.
- ⇒ Appel aux parents.
- ⇒ Éviction immédiate de l'enfant.
- ⇒ Décontamination accrue des locaux.

Si le cas est confirmé par un test, les parents du groupe de l'enfant seront avertis afin de prendre les mesures sanitaires nécessaires.

Quelques informations pratiques :

- Le port du masque pour les enfants n'est pas conseillé car le plus souvent il est mal utilisé par les plus jeunes. Vous pouvez fournir un masque tissu ou autre à la seule condition que votre enfant soit en capacité de s'en servir seul.
- Les gants ne sont pas nécessaires : un lavage des mains efficace sera mis en place chaque heure.
- Merci de ne pas fournir de gel hydroalcoolique à votre enfant : le nettoyage des mains au savon reste la meilleure des désinfections.
- Pensez à nettoyer le cartable de votre enfant le plus souvent possible afin qu'il ne soit pas vecteur potentiel du virus.
- Merci de fournir une petite bouteille ou gourde d'eau à votre enfant (pas d'utilisation de gobelet possible).

Nous vous informons que cette organisation repose sur la base d'un effectif connu et identifié.

La reprise éventuelle de votre enfant implique la signature (même électronique) des deux tuteurs légaux.

Il nous sera donc impossible d'accueillir tout autre enfant.

Ce document prend effet dès ce jour mais est susceptible d'évoluer en fonction de la présence du virus COVID-19 sur le département et des indicateurs mis en place pour le gouvernement et l'éducation nationale.

Soyez certains que nous mettons tout en place pour garantir au mieux la santé des enfants et des adultes qui les encadrent. Nous devons malheureusement constater que le risque zéro n'existe pas dans cette situation.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bien sincèrement,

Le 7 mai 2020.

Le Maire de Couvron



Le 7 mai 2020.

La Directrice de l'école

